

# Compagnie Internationale de Leasing



## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
Immeuble International City Center – Tour des bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tél : 70 728 450 – Fax : 70 728 405  
E-Mail : [administration@finor.com.tn](mailto:administration@finor.com.tn)



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim  
El Menzah 5 – 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215  
E-mail : [nejj.fac@planet.tn](mailto:nejj.fac@planet.tn)

**Rapports des Commissaires aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2011**

---

**1- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**I- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
Immeuble International City Center – Tour des bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.  
Tél : 70 728 450 – Fax : 70 728 405  
E-mail : administration@finor.com.tn



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215  
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires  
De la Compagnie Internationale de Leasing  
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 339.621.456 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.110.723, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **3- Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **4- Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 4.7 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de

crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective d'un montant de D : 2.200.000, a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de D : 1.086.230 DT et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

#### **5- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2011.

Tunis, le 25 Avril 2012

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**F.A.C**

**Mohamed Néji HERGLI**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**  
16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**AU 31 DECEMBRE 2011**

# INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	3
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation du groupe	4
Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation	5-6
Note 3 : Déclaration de conformité	6
Note 4 : Principes et méthodes comptables appliqués	6-11
 BILAN	
Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing	12-15
Note 6 : Portefeuille-titres commercial	16
Note 7 : Portefeuille d'investissement	16-18
Note 8 : Valeurs immobilisées	19
Note 9 : Dettes envers la clientèle	20
Note 10 : Emprunts et ressources spéciales	20-24
Note 11 : Intérêts minoritaires	25
Note 12 : Capitaux propres	26-27
 ETAT DE RESULTAT	
Note 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing	28
Note 14 : Intérêts et charges assimilées	29
Note 15 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30

## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2011</u>	31 Décembre <u>2010</u>
<b>ACTIFS</b>			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques		6 349 326	5 472 906
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	313 951 899	296 586 926
Portefeuille-titres commercial	6	3 317 658	2 111 700
Portefeuille d'investissement	7	8 828 166	7 612 003
Valeurs Immobilisées	8	3 603 128	4 018 379
Autres actifs		3 571 280	5 613 456
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>339 621 456</u></b>	<b><u>321 415 370</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	9	3 661 185	4 403 367
Emprunts et ressources spéciales	10	273 235 578	258 558 032
Fournisseurs et comptes rattachés		9 859 435	11 584 227
Autres passifs		6 756 468	5 389 624
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>293 512 666</u></b>	<b><u>279 935 250</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	11	<b><u>18 169</u></b>	<b><u>17 253</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		25 000 000	20 000 000
Réserves consolidées		13 390 124	11 023 236
Actions propres		(410 226)	-
Résultat consolidés		8 110 723	10 439 631
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b><u>46 090 621</u></b>	<b><u>41 462 867</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>339 621 456</u></b>	<b><u>321 415 370</u></b>



ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	31 144 496	29 302 815
Intérêts et charges assimilées	14	(14 591 771)	(13 502 247)
Produits des placements		631 228	453 281
Autres produits d'exploitation		720 193	879 884
<b>Produit net</b>		<u>17 904 146</u>	<u>17 133 733</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel		3 558 148	3 168 432
Dotations aux amortissements		491 454	580 504
Autres charges d'exploitation		1 752 636	1 813 947
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>5 802 238</u>	<u>5 562 883</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>12 101 908</u>	<u>11 570 850</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	2 075 584	2 479 747
Dotations aux autres provisions		83 691	(1 413 254)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>9 942 633</u>	<u>10 504 357</u>
Autres gains ordinaires		203 378	2 109 780
Autres pertes ordinaires		(8 656)	(14 350)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>		<u>10 137 355</u>	<u>12 599 787</u>
Impôts exigibles		(2 025 706)	(2 157 895)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u>8 111 649</u>	<u>10 441 892</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	(926)	(2 261)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u>8 110 723</u>	<u>10 439 631</u>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	194 945 227	199 436 447
Investissements dans les contrats de Leasing	(179 742 103)	(218 552 185)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 036 247)	(5 343 569)
Intérêts payés	(14 380 000)	(12 821 911)
Impôts et taxes payés	(5 041 430)	(2 694 358)
Autres flux liés à l'exploitation	(13 032)	(857 717)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(9 267 585)	(40 833 293)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(114 777)	(643 638)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	54 138	4 779 970
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 107 990)	(4 250 688)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 151 707	1 515 709
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(1 016 922)	1 401 354
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	600
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(416 946)	-
Dividendes et autres distributions	(3 061 131)	(2 171 354)
Encaissements provenant des emprunts	96 588 000	92 300 000
Remboursements d'emprunts	(81 948 997)	(65 898 656)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	11 160 926	24 230 590
<b>Flux de trésorerie liés aux placements monétaires</b>		
	<hr/>	<hr/>
	-	14 500 000
<b>Variation de trésorerie</b>		
	<hr/>	<hr/>
	876 419	(701 349)
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		
	<hr/>	<hr/>
	5 472 906	6 174 255
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		
	<hr/>	<hr/>
	6 349 326	5 472 906

**NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE*****1.1. Structure juridique des sociétés du groupe***

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune, libérées à hauteur de D : 3.700.000.

***1.2. Participations et organigramme du groupe***

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.328 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,53%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 499.940 titres sur les 500.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

**NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION*****2.1. Méthode de consolidation***

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

***2.2. Date de clôture***

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

***2.3. Modalités de consolidation***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

***2.4. Optique de consolidation***

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.

- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

### NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

#### *4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### ***4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing***

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs, et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

### ***4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing***

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### ***4.4 Portefeuille titres***

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### *Placements à court terme*

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

##### *Placements à long terme*

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.



Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### **4.5 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **4.6 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### ***4.7 Changement de méthode comptable***

Par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées, et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 23.932.936 Le montant des engagements à risques et des provisions requises s'y rattachant, déterminés conformément à la circulaire n° 91-24, auraient dus se situer respectivement à D : 7.769.944 et D : 1.113.770.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à D : 158.385.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la CIL en 2011, s'élèvent à D : 2.200.000.

Ces changements de méthodes ont eu pour effet de ramener à 6,96%, le taux des créances douteuses et litigieuses devant se situer à 9,24%, d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de D : 1.086.230 et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égale montant.

**NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>331 601 216</b>	<b>312 137 533</b>
Encours financiers	312 538 689	297 779 032
Impayés	20 390 357	15 674 412
Intérêts échus différés	(1 327 830)	(1 315 911)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 378 881</b>	<b>3 289 710</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>332 980 097</b>	<b>315 427 243</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 173 755)	(8 556 001)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 761 616)	(8 763 464)
Provisions collectives	(2 200 000)	-
Produits réservés	(1 892 827)	(1 520 852)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>313 951 899</b>	<b>296 586 926</b>

**5.1 Encours financiers**

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>301 068 742</b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	157 413 316
- Relocations	919 996
- Transferts	5 553 022
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 105 887)
- Cessions anticipées	(8 742 265)
- Radiation des créances	(515 760)
- Relocations	(763 187)
- Transferts	(5 092 210)
- Remboursement du capital	(134 818 197)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>313 917 570</b>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	142 592 027	136 635 113
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	204 401 931	193 991 606
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 253 271	6 562 858
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>354 247 229</u>	<u>337 189 577</u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 451 180	22 949 431
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	22 943 749	20 924 353
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	952 655	710 597
Total des produits financiers non acquis	<u>47 347 584</u>	<u>44 584 381</u>
- Valeurs résiduelles	1 033 160	1 583 149
- Contrats suspendus ordinaires	-	65 513
- Contrats suspendus contentieux	4 605 884	3 525 174
- Contrats en instance de mise en force	1 378 881	3 289 710
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>313 917 570</u></b>	<b><u>301 068 742</u></b>

**5.1.1 Analyse par secteur d'activité**

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Bâtiment et travaux publics	36 727 968	37 737 097
Industrie	34 553 222	32 832 943
Tourisme	44 622 116	50 213 568
Commerces et services	136 874 093	130 573 711
Agriculture	61 140 171	49 711 423
<b><u>Total</u></b>	<b><u>313 917 570</u></b>	<b><u>301 068 742</u></b>

**5.1.2 Analyse par type de matériel**

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Equipements	43 063 691	43 062 662
Matériel roulant	226 295 613	212 931 039
Matériel spécifique	48 353	73 883
<b><u>Sous Total</u></b>	<b><u>269 407 657</u></b>	<b><u>256 067 584</u></b>
Immobilier	44 509 913	45 001 158
<b><u>Total</u></b>	<b><u>313 917 570</u></b>	<b><u>301 068 742</u></b>

## 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>14 129 359</b>	<b>8 325 352</b>
Inférieur à 1 mois	5 589 933	3 975 368
Entre 1 et 3 mois	4 573 798	2 788 026
Entre 3 et 6 mois	1 452 425	371 464
Entre 6 mois et 1 année	1 154 039	317 133
Supérieur à 1 année	1 359 165	873 362
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>6 260 998</b>	<b>7 349 060</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b>20 390 357</b>	<b>15 674 412</b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	236 676 044	63 355 625	2 983 835	2 489 853	7 033 332	312 538 689
Impayés	2 005 752	6 635 127	893 271	1 305 979	8 901 181	19 741 310
Autres créances	20 335	163 258	133 013	28 415	304 026	649 047
Contrats en instance de mise en force	1 039 252	339 629	-	-	-	1 378 881
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>239 741 383</b>	<b>70 493 639</b>	<b>4 010 119</b>	<b>3 824 247</b>	<b>16 238 539</b>	<b>334 307 927</b>
Avances reçues (*)	(2 501 774)	(12 277)	-	-	(186 482)	(2 700 533)
Dépôts de garantie (*)	(215 127)	(650 000)	-	(26 000)	(64 450)	(955 577)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>237 024 482</b>	<b>69 831 362</b>	<b>4 010 119</b>	<b>3 798 247</b>	<b>15 987 607</b>	<b>330 651 817</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>10 723 026</b>	<b>358 857</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 081 883</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>247 747 508</b>	<b>70 190 219</b>	<b>4 010 119</b>	<b>3 798 247</b>	<b>15 987 607</b>	<b>341 733 700</b>
Produits réservés	-	(158 385)	(163 395)	(233 298)	(1 337 749)	(1 892 827)
Provisions sur encours financiers	-	-	(6 769)	(258 375)	(5 908 611)	(6 173 755)
Provisions sur impayés	-	-	(318 809)	(825 231)	(7 617 576)	(8 761 616)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(488 973)</b>	<b>(1 316 904)</b>	<b>(14 863 936)</b>	<b>(16 828 198)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>247 747 508</b>	<b>70 190 219</b>	<b>3 521 146</b>	<b>2 481 343</b>	<b>1 123 671</b>	<b>324 905 502</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,17%</b>	<b>1,11%</b>	<b>4,68%</b>	
			<b>6,96%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2010</b>			<b>7,61%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>12,19%</b>	<b>34,67%</b>	<b>92,97%</b>	
			<b>70,05%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2010</b>			<b>75,18%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Obligations et actions cotées	2 898 464	1 626 514
<u>Montant brut</u>	<u>3 398 464</u>	<u>2 126 514</u>
<b>A déduire :</b>		
Provisions pour dépréciation	( 80 806 )	( 14 814 )
<u>Montant net</u>	<u>3 317 658</u>	<u>2 111 700</u>

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres immobilisés	8 741 666	8 058 036
Dépôts et cautionnements versés	86 500	53 967
<u>Montant brut</u>	<u>8 828 166</u>	<u>8 112 003</u>
<b>A déduire :</b>		
- Versement restant à effectuer sur titres	-	( 500 000 )
<u>Montant net</u>	<u>8 828 166</u>	<u>7 612 003</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2010	8 058 036	7 558 036	500 000
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société Virgin Olive TUNISIA	600 000	600 000	-
- Société MEHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
- Société Laser Industrie	125 000	125 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	75 000	75 000	-
- Société DAR EL JELD	-	500 000	( 500 000 )
- BVMT (CGI)	152 460	152 460	-
- STICODEVAM (CGI)	55 530	55 530	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	350 000	350 000	-
- Société AROMA INSUDTRIES	40 100	40 100	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	100 000	100 000	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	36 000	36 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	100 000	100 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	400 000	400 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	<u>8 741 666</u>	<u>8 741 666</u>	<u>-</u>



Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2011 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
*BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	223 968	71 508
*STICODEVAM	71 978	16 448
*IFBT	100	100
*GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	50 000	50 000
*INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION "BOMAR"	100 000	450 000
*Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	603 600	692 520
*Société Immobilière SIDI AMEUR	25 000	125 000
*KOKET	250 000	500 000
*AROMA INDUSTRIES	-	40 100
*GII	50 000	75 000
*FORACHEM	116 520	155 360
*Société Immobilière BEL AIR	-	400 000
*Société Immobilière de CARTHAGE	2 100 000	1 800 000
*Société ECOLO CONCEPT	40 000	80 000
*Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	36 000
*Société SODAS	75 000	111 000
*Société STAUR	125 000	225 000
* Société touristique OCEANA	412 500	550 000
* Société TERRE ET PIERRE	50 000	50 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	60 000	60 000
* Société DAR EL JELD	1 000 000	500 000
* Société SPI LE CAPITOLE	130 000	130 000
* Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000
* Société PROMOTEL	600 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	-
* Société MAHARI HAMMAMET	1 000 000	-
* Société Laser Industrie	125 000	-
* Société TECNO INVEST	75 000	-
<u>Total</u>	<u>8 741 666</u>	<u>7 558 036</u>

**NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	239 219	2 690	-	-	241 909	222 974	9 557	-	-	232 531	9 378
Ecart d'acquisition	5%	528 190		-	-	528 190	210 409	26 409	-	-	236 818	291 372
Immeubles	5,0%	4 511 939	7 851			4 519 789	1 657 313	194 743		-	1 852 056	2 667 733
Matériel de transport	20,0%	879 937	21 380	68 769		832 548	443 798	133 518	9 922	-	567 394	265 154
Equipements de bureau	10,0%	384 122	17 363	7 464	6 307	387 714	243 235	28 126	7 077	5 994	258 289	129 425
Matériel informatique	33,33%	344 229	47 757	48 691	12 138	331 157	262 189	52 215	48 873	10 897	254 633	76 524
Installations générales	10,0%	351 595	8 077		2 147	357 525	187 373	24 856	-	2 147	210 082	147 443
Immobilisations en cours		6 440	9 660	-	-	16 100	-	-	-	-	-	16 100
<b>TOTAUX</b>		<b>7 245 670</b>	<b>114 777</b>	<b>124 924</b>	<b>20 592</b>	<b>7 214 932</b>	<b>3 227 291</b>	<b>469 424</b>	<b>65 873</b>	<b>19 038</b>	<b>3 611 804</b>	<b>3 603 128</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**NOTE 9 : Dettes envers la clientèle**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	955 577	1 780 658
- Avances et acomptes reçus des clients	2 700 533	2 617 634
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 661 185</u>	<u>4 403 367</u>

**NOTE 10 : Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2011</u>	<u>31 Décembre 2010</u>
- Banques locales	74 421 429	68 000 000
- Banques étrangères	4 076 728	6 647 154
- Emprunts obligataires	148 088 000	158 000 000
- Billets de trésorerie	15 000 000	10 300 000
- Certificats de leasing	26 000 000	10 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>267 586 157</u>	<u>252 947 154</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	849 841	1 053 931
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	36 202	63 189
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 636 214	4 542 966
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	43 903
- Intérêts courus sur certificats de leasing	374 522	6 444
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(44 826)	(49 843)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(202 532)	(49 712)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 649 421</u>	<u>5 610 878</u>
<u>Total</u>	<u>273 235 578</u>	<u>258 558 032</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	600 000	-	600 000	-	-	-
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	600 000	-	600 000	-	-	-
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 200 000	-	1 400 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	3 600 000	-	900 000	2 700 000	1 800 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	10 000 000	-	1 428 571	8 571 429	7 142 857	1 428 572
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	-	1 500 000	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			68 000 000	26 500 000	20 078 571	74 421 429	50 392 857	24 028 572
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
JEXIMBANK	YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	343 991	-	343 991	-	-
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	6 303 163	-	2 226 435	4 076 728	1 763 392
<u>Sous-total</u>				6 647 154	-	2 570 426	4 076 728	1 763 392
<u>Total des crédits bancaires</u>			74 647 154	26 500 000	22 648 997	78 498 157	52 156 249	26 341 908

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .  
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .  
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	29 088 000	-	29 088 000	23 268 000	5 820 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			158 000 000	29 088 000	39 000 000	148 088 000	106 268 000	41 820 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u></b>								
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE</u></b>								
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billets de trésorerie à court terme			9 300 000	15 000 000	9 300 000	15 000 000	-	15 000 000
<b>Sous-total</b>			<b>10 300 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-</b>	<b>15 000 000</b>	<b>-</b>	<b>15 000 000</b>
<b><u>CERTIFICATS DE LEASING</u></b>								
Certificat ZITOUNA BANK	10 000 000	En bloc le 28/03/2011	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012	-	7 000 000	-	7 000 000	-	7 000 000
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-
<b>Sous-total</b>			<b>10 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>7 000 000</b>
<b>Total des BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</b>			<b>20 300 000</b>	<b>41 000 000</b>	<b>20 300 000</b>	<b>41 000 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>22 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>252 947 154</b>	<b>96 588 000</b>	<b>81 948 997</b>	<b>267 586 157</b>	<b>177 424 249</b>	<b>90 161 908</b>

**NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	18 360	18 360
- Dans les résultats reportés	( 1 724 )	( 3 968 )
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 923	2 244
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	7	-
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 3	17
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>18 169</u>	<u>17 253</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>926</u>	<u>2 261</u>



**NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	2 000 000	1 500 000
- Réserve extraordinaire		1 250 000	4 750 000
- Réserves pour réinvestissements		7 740 000	2 650 000
- Actions propres		(410 226)	-
- Réserves pour fonds social	(C)	1 190 008	1 053 244
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Résultats reportés		710 116	569 992
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>37 979 897</u>	<u>31 023 236</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 111 649	10 441 892
- Part revenant aux intérêts minoritaires		( 926 )	( 2 261 )
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>8 110 723</u>	<u>10 439 631</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>46 090 621</u>	<u>41 462 867</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,622	2,088

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2011, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(\*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2011 et au titre des périodes précédentes est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2011.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

## TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	764 000	-	10 439 631	36 297 045
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 mai 2010		78 235	2 500 000	2 650 000		150 000		1 965 989		(10 439 631)	--
Transferts décidés par l'A.G.O du 25 mai 2010			2 550 000	(300 000)	(2 250 000)						-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(2 160 000)			(2 160 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)								-
Divers						(18 405)		3			(18 402)
Résultat consolidé de l'exercice 2010										10 439 631	10 439 631
Solde au 31 Décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 053 244	500 000	569 992	-	10 439 631	41 462 867
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000		200 000		3 149 631		(10 439 631)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)								-
Rachat d'actions propres									(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres								(6 720)	6 720		-
Divers						(63 237)		(2 787)			(66 024)
Résultat consolidé de l'exercice 2011										8 110 723	8 110 723
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	-	1 190 008	500 000	710 116	(410 226)	8 110 723	46 090 621

**NOTE 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing**

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Intérêts de leasing	29 315 696	28 089 270
- Intérêts de retard	1 680 654	955 521
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	232 283	168 023
- Autres	377 717	322 722
<b>Total</b>	<b><u>31 606 350</u></b>	<b><u>29 535 536</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	306 018	201 756
Intérêts de retard antérieurs	112 653	63 803
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(673 379)	(346 726)
Intérêts de retard	(207 146)	(151 554)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(461 854)</u></b>	<b><u>(232 720)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>31 144 496</u></b>	<b><u>29 302 816</u></b>
- Encours financiers		
. Au début de la période	297 478 055	249 693 739
. A la fin de la période	309 311 686	297 478 055
. Moyenne	(D) 303 394 870	273 585 897
- Intérêts de la période	(C) 29 315 696	28 089 270
- Taux moyen	(C) / (D) 9,66%	10,27%

**NOTE 14 : Intérêts et charges assimilées**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	9 131 166	7 783 393
- Intérêts des crédits des banques locales	3 714 599	3 863 799
- Intérêts des crédits des banques étrangères	273 518	431 105
- Intérêts des autres opérations de financement	1 494 598	1 412 999
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	66 929	53 214
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) <u>14 680 811</u>	<u>13 544 511</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(111 557)	(66 166)
- Autres charges financières	22 518	23 903
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(89 040)</u>	<u>(42 263)</u>
<u>Total général</u>	<u>14 591 771</u>	<u>13 502 247</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	252 947 154	226 545 810
. A la fin de l'exercice	267 586 157	252 947 154
. Moyenne	(B) 260 266 655	239 746 482
- Taux moyen (A) / (B)	5,64%	5,65%

**NOTE 15 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 752 301	6 556 662
- Dotations aux provisions collectives	2 200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 848 855)	(3 825 433)
- Créances radiées	2 377 658	918 802
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 287 539)	(794 329)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(79 432)	(91 988)
- Intérêts de retard antérieurs	(10 446)	(32 485)
- Encaissement sur créances radiées	(28 102)	(251 483)
<u>Total</u>	<u>2 075 584</u>	<u>2 479 747</u>